

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : ECO B 100

Code produit :

Version actuelle : 00 établi le : 05/01/2023

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

ECO B 100

UFI:

N8P1-K018-D00C-WHVE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Additif pour produits pétroliers

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

SAS BILLECO
12 Rue de la Côte d'Or
FR-89160 JULLY - France
T 06 24 14 03 23
billeco74@gmail.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 3; H311
Acute Tox. 4; H302
Acute Tox. 4; H332
Aquatic Chronic 2; H411
Carc. 1B; H350
Eye Dam. 1; H318
Muta. 2; H341
Skin Corr. 1B; H314
Skin Sens. 1; H317
STOT RE 2; H373

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques : évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement : évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH05



SGH06



SGH08



SGH09

Mention d'avertissement

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : ECO B 100

Code produit :

Version actuelle : 00, établi le : 05/01/2023

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette :

produits de la réaction du paraformaldéhyde et de la 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2) [MBO]
N,N-bis(2-éthylhexyl)-((1,2,4-triazole-1-yl)méthyl)amine

Mentions de danger

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350 Peut provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260 Ne pas respirer les poussières/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

UFI :

N8P1-K018-D00C-WHVE

Éléments d'étiquetage additionnels

"Réservé aux utilisateurs professionnels"

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
donnée non disponible

Evaluation vPvB
donnée non disponible

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	produits de la réaction du paraformaldéhyde et de la 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2) [MBO]			
	66204-44-2 266-235-8 612-290-00-1 -	Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Chronic 2; H411 Carc. 1B; H350 EUH071 Eye Dam. 1; H318	< 100,00	% en poids

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : ECO B 100

Code produit :

Version actuelle : 00, établi le : 05/01/2023

		Muta. 2; H341 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1A; H317 STOT RE 2; H373		
2	2,6-di-tert-butylphénol			
	128-39-2 204-884-0 - 01-2119490822-33	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Skin Irrit. 2; H315	< 5,00	% en poids
3	N,N-bis(2-éthylhexyl)-((1,2,4-triazole-1-yl)méthyl)amine			
	91273-04-0 401-280-0 613-072-00-9 01-2119930450-49	Aquatic Chronic 2; H411 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Eye Dam. 1; H318	< 5,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées : voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	8, 9	-	-	-

Pour le texte complet des notes : rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
1	H373 -; appareil digestif, voies respiratoires; -

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
1	632 mg/kg de poids corporel	760 mg/kg de poids corporel	

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. Conduire chez le médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. Consulter le médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Dans le cas de pertes de connaissance ou engourdissement maintenir la personne contaminée par le produit en position latérale de sécurité. Consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : ECO B 100

Code produit :

Version actuelle : 00, établi le : 05/01/2023

Eau pulvérisée; Mousse; Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de : Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol en direction de la source d'inflammation. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Température de stockage recommandée

Valeur < 50 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec : Acides; Bases; Agents oxydants

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : ECO B 100

Code produit :

Version actuelle : 00, établi le : 05/01/2023

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	2,6-di-tert-butylphénol			128-39-2 204-884-0	
	dermale	(chronique) à long terme	systemique	11,25	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systemique	70,61	mg/m ³
2	N,N-bis(2-éthylhexyl)-((1,2,4-triazole-1-yl)méthyl)amine			91273-04-0 401-280-0	
	dermale	(chronique) à long terme	systemique	0,5	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systemique	1,76	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	2,6-di-tert-butylphénol			128-39-2 204-884-0	
	orale	(chronique) à long terme	systemique	6,75	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systemique	20,90	mg/m ³
2	N,N-bis(2-éthylhexyl)-((1,2,4-triazole-1-yl)méthyl)amine			91273-04-0 401-280-0	
	orale	(chronique) à long terme	systemique	0,25	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systemique	0,25	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systemique	0,43	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	2,6-di-tert-butylphénol		128-39-2 204-884-0	
	Eau	eau douce	0,001	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,004	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,317	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine	0	mg/L
	Eau	eau marine sédiment	0,032	mg/kg poids sec
	sol	-	0,697	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	60	mg/kg nourriture
2	N,N-bis(2-éthylhexyl)-((1,2,4-triazole-1-yl)méthyl)amine		91273-04-0 401-280-0	
	Eau	eau douce	0,001	mg/L
	Eau	eau marine	0	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,01	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,567	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,057	mg/kg poids sec

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : ECO B 100

Code produit :

Version actuelle : 00, établi le : 05/01/2023

sol	-	0,2	mg/kg poids sec
station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filte respirateur AB

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	caoutchouc nitrile		
Épaisseur du matériel		0,11	mm
Matériau approprié	butyl-caoutchouc		
Épaisseur du matériel		0,7	mm
Temps de passage	>	180	min

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Matériau approprié coton

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat/Couleur	
liquide	
variable, selon la coloration	
Odeur	
d'amine	
pH	
Valeur	10 - 10
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	env. 204 °C
Méthode	92/69/EEC, A.2
Point de fusion/point de congélation	
Valeur	< -35 °C
Méthode	92/69/EEC, A.1
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : ECO B 100

Code produit :

Version actuelle : 00, établi le : 05/01/2023

Point d'éclair	
Valeur	> 100 °C
Méthode	EN ISO 2719

Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	

Inflammabilité	
Donnée non disponible.	

Limites inférieures d'explosion	
Donnée non disponible.	

Limites supérieures d'explosion	
Donnée non disponible.	

Pression de vapeur	
Valeur	0,014 hPa
Température de référence	25 °C
Méthode	calculée

Densité de vapeur relative	
Donnée non disponible.	

Densité relative	
Donnée non disponible.	

Densité	
Valeur	1,049 - 1,069 g/cm ³
Température de référence	20 °C
Méthode	92/69/EEC, A.3

Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	soluble

Solubilité	
Donnée non disponible.	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Donnée non disponible.	

Viscosité	
Valeur	21 mPa*s
Température de référence	20 °C
Type	dynamique
Méthode	OCDE 114

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : ECO B 100

Code produit :

Version actuelle : 00, établi le : 05/01/2023

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	ECO B 100
ETA (Mélange)	686,94 mg/kg
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	produits de la réaction du paraformaldéhyde et de la 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2) [MBO]	66204-44-2	266-235-8
DL50		632	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	fournisseur		
2	2,6-di-tert-butylphénol	128-39-2	204-884-0
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	N,N-bis(2-éthylhexyl)-((1,2,4-triazole-1-yl)méthyl)amine	91273-04-0	401-280-0
DL50		2238	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat (femelle)		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	ECO B 100
ETA (Mélange)	826,07 mg/kg
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	produits de la réaction du paraformaldéhyde et de la 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2) [MBO]	66204-44-2	266-235-8
DL50		760	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	fournisseur		
2	N,N-bis(2-éthylhexyl)-((1,2,4-triazole-1-yl)méthyl)amine	91273-04-0	401-280-0
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : ECO B 100

Code produit :

Version actuelle : 00, établi le : 05/01/2023

Méthode Source	OCDE 402 ECHA
----------------	------------------

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	ECO B 100
ETA (Mélange)	11,9563 mg/l
Voie d'exposition / état physique	Vapeur
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	produits de la réaction du paraformaldéhyde et de la 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2) [MBO]	66204-44-2	266-235-8
CL50		2	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 436		
Source	fournisseur		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,6-di-tert-butylphénol	128-39-2	204-884-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
2	N,N-bis(2-éthylhexyl)-((1,2,4-triazole-1-yl)méthyl)amine	91273-04-0	401-280-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Corrosif		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,6-di-tert-butylphénol	128-39-2	204-884-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,6-di-tert-butylphénol	128-39-2	204-884-0
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	N,N-bis(2-éthylhexyl)-((1,2,4-triazole-1-yl)méthyl)amine	91273-04-0	401-280-0
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : ECO B 100

Code produit :

Version actuelle : 00, établi le : 05/01/2023

Source Évaluation	ECHA sensibilisant
----------------------	-----------------------

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	N,N-bis(2-éthylhexyl)-((1,2,4-triazole-1-yl)méthyl)amine	91273-04-0	401-280-0
Source Evaluation/Classement		ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,6-di-tert-butylphénol	128-39-2	204-884-0
Espèces Méthode Source Evaluation/Classement		rat OECD 421 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,6-di-tert-butylphénol	128-39-2	204-884-0
Espèces Méthode Source Evaluation/Classement		Salmonella typhimurium Test d'Ames ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	
Donnée non disponible.	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,6-di-tert-butylphénol	128-39-2	204-884-0
CL50 Durée d'exposition		1,4 96	mg/l h
Espèces Méthode Source		Pimephales promelas OCDE 204 ECHA	
2	N,N-bis(2-éthylhexyl)-((1,2,4-triazole-1-yl)méthyl)amine	91273-04-0	401-280-0
CL50 Durée d'exposition		1,1 96	mg/l h
Espèces Méthode Source		Danio rerio OCDE 203 ECHA	

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : ECO B 100

Code produit :

Version actuelle : 00, établi le : 05/01/2023

Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,6-di-tert-butylphénol	128-39-2	204-884-0
CE50		0,45	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,6-di-tert-butylphénol	128-39-2	204-884-0
NOEC		0,035	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,6-di-tert-butylphénol	128-39-2	204-884-0
CE50		1,2	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	US-EPA		
Source	ECHA		
2	N,N-bis(2-éthylhexyl)-((1,2,4-triazole-1-yl)méthyl)amine	91273-04-0	401-280-0
ErC50		>	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,6-di-tert-butylphénol	128-39-2	204-884-0
NOEC		0,64	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	EPA OTS 797.1050		
Source	ECHA		
2	N,N-bis(2-éthylhexyl)-((1,2,4-triazole-1-yl)méthyl)amine	91273-04-0	401-280-0
NOEC		0,32	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,6-di-tert-butylphénol	128-39-2	204-884-0
CE50		>	1000
Durée d'exposition		3	h
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : ECO B 100

Code produit :

Version actuelle : 00, établi le : 05/01/2023

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	N,N-bis(2-éthylhexyl)-((1,2,4-triazole-1-yl)méthyl)amine	91273-04-0	401-280-0
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		9	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B		
Source	ECHA		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	donnée non disponible
Evaluation vPvB	donnée non disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	8
Code de classification	CT1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	86
Numéro ONU	UN2922
Nom technique	LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.
Sources de danger	produits de la réaction du paraformaldéhyde et de la 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2) [MBO]
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	8+6.1
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.2 Transport IMDG

Classe	8
Subsidiary Risk	6.1
Groupe d'emballage	II

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : ECO B 100

Code produit :

Version actuelle : 00, établi le : 05/01/2023

Numéro ONU	UN2922
Nom et description	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S.
Sources de danger	reaction products of paraformaldehyde and 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2) [MBO]
EmS	F-A, S-B
Étiquettes	8+6.1
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	8
Subrisk	6.1
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN2922
Nom et description	Corrosive liquid, toxic, n.o.s.
Sources de danger	reaction products of paraformaldehyde and 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2) [MBO]
Étiquettes	8+6.1

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII : RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006.	N° 3
--------------------------------------------------------------------------------------------	------

le produit contient le(s) suivant(es) substance(s), auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	produits de la réaction du paraformaldéhyde et de la 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2) [MBO]	66204-44-2	266-235-8	28

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	E2
---------------------------------------------------------------------	----

Autres prescriptions

Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes ou allaitantes.

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : ECO B 100

Code produit :

Version actuelle : 00, établi le : 05/01/2023

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche :

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

8	La classification comme substance cancérogène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la concentration théorique maximale de formaldéhyde libérable, quelle qu'en soit la source, dans le mélange mis sur le marché est inférieure à 0,1 %.
9	La classification comme substance mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la concentration maximale théorique de formaldéhyde libérable, quelle qu'en soit la source, dans le mélange mis sur le marché est inférieure à 1 %.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments :

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.